

Le règlement du concours

Demain un monde électrique

Article 1

Le concours Ampère 2025 est organisé par la Société des Amis d'André-Marie Ampère (SAAMA) en liaison avec la Société des Électriciens et Électroniciens de France (SEE) et avec le support des partenaires des commémorations du 250e anniversaire de la naissance d'André-Marie-Ampère dont les parrains sont Anne L'Huillier, prix Nobel de physique 2023 et Alain Aspect, prix Nobel de physique 2022.

Article 2

Le but de ce concours, organisé à l'occasion du 250e anniversaire de la naissance d'André-Marie Ampère en 2025, est de provoquer une réflexion sur le rôle de l'électricité à travers l'histoire, dans le présent et dans l'avenir de notre monde. Cela peut être fait à travers le questionnement, des démonstrations expérimentales, des projets, ...

Article 3

Le concours est international et ouvert à tous les élèves et étudiants du monde entier d'âge compris entre 5 et 22 ans. Seuls les élèves mineurs sont encadrés obligatoirement par un ou plusieurs professeurs. Une classe entière, un petit groupe, ou un seul élève ou étudiant peuvent participer.

En France sont concernées les écoles primaires, collèges, lycées d'enseignement général et enseignement technologique et les établissements d'enseignement supérieur de toutes les académies relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur.

Les participants seront départagés dans différentes catégories tenant compte de leur classe d'âge et du cycle de leur scolarité. Plusieurs classements indépendants seront organisés par catégorie de production et dans chacune de ces catégories par groupes de niveau scolaire. Des catégories spécifiques aux

CONCOURS 250 ans Ampère
demain un monde électrique

Demain un monde électrique

- Reproductions Historiques
- Sur les Traces d'Ampère
- Visions de l'Avenir
- Ouvert aux jeunes de 5 à 22 ans
- Nombreux prix et catégories

Inscriptions à partir du 31 mars 2024
Contributions jusqu'au 31 mars 2025

Inscriptions & informations

EDF, RFP SCIENCES, Upppo, Musée Ampère

différents pays participants seront mises en place dans le cas d'une participation suffisante.

Article 4

Le professeur encadrant effectuera l'inscription via un formulaire disponible sur le site <https://concours2025.ampere2025.fr/>. L'adulte encadrant ou l'étudiant candidat devra préalablement créer un compte sur le site concours2025.ampere2025.fr et devra accepter les conditions d'utilisation des données (RGPD). Plusieurs adultes encadrants peuvent être déclarés pour un même projet, de même plusieurs étudiants peuvent participer à l'élaboration d'un projet.

Les dates sont :

- Ouverture des inscriptions : 31 mars 2024
- Date limite de remise des productions et clôture des inscriptions : 31 mars 2025

Article 5

Le concours consiste en la réalisation d'une production qui traite de l'électricité dans tous ces aspects.

La production peut prendre des formes extrêmement diverses qui peuvent aller de la réalisation d'un simple dessin, d'une affiche jusqu'à la mise au point d'une pièce de théâtre avec la réalisation d'expériences d'électricité. L'aspect historique ou humain peut être le fil conducteur de la production.

Le projet peut être pluridisciplinaire et peut être réalisé dans le cadre d'une classe ou d'activités extrascolaires tel un atelier de la pratique artistique ou scientifique, etc ...

Article 6

Pour les productions à contenu graphique (dessins, affiches, fresques, etc ...) il faudra déposer des photos ou des documents issus d'un scanner sur le site concours2025.ampere2025.fr.

Le format des photos sera obligatoirement de type jpg et de taille maximale de 2,5 M

Les documents issus d'un scanner seront de format A4, de type pdf en résolution 90 dpi maximum et de taille 2,5 Mo maximum

Pour les projets de type scientifique il faudra envoyer un mémoire de format pdf de 20 pages maximum et de taille 2,5 Mo maximum.

Pour les vidéos, les pièces de théâtre, les exposés il faudra réaliser une vidéo. Les vidéos seront déposés sur Youtube et le lien saisi dans la liste des documents relatifs au projet sur le site concours2025.ampere2025.fr

Article 7

Les soumissions pour le concours doivent respecter scrupuleusement les lois françaises sur le droit à l'image pour tous, adultes comme mineurs, et les standards pour les publications. Elles ne doivent en aucun cas véhiculer des messages stigmatisants ou dégradants, ni promouvoir des idées sectaires. Tout manquement à ces règles entraînera une déclaration aux autorités judiciaires par les

organisateurs du concours, et l'élimination immédiate de la soumission.

De plus, les œuvres ne doivent pas servir de plateforme à des fins de propagande religieuse ou politique, sous peine d'annulation de la participation au concours.

Article 8

Les diverses productions seront mises en ligne sur les sites gérés par la SAAMA après la clôture des envois, quel que soit leur classement. Une autorisation de publication de photos et vidéos sera donc demandée à tous les participants (adultes et mineurs) qui apparaîtrons sur les photos et vidéos envoyées.

Article 9

La classification des productions et l'attribution de prix est réalisé par un ou plusieurs jurys d'experts mis en place par les organisateurs et comprenant notamment des personnalités reconnues dans les questions de pédagogie, énergétique ou histoire de sciences.

En participant à ce concours, les candidats acceptent par avance les décisions et classements établis par le jury, reconnaissant leur caractère définitif et incontestable. Les participants s'engagent à ne pas remettre en question les jugements ou les classements établis par le jury.

Article 10

La participation au concours est subordonnée au respect des formalités d'inscription décrites dans ce règlement et engage les participants à accepter ce dernier.

Le non-respect du règlement entraînera de facto une annulation de l'inscription.